



REGISTRE DE SUIVI DES QUESTIONS DU PUBLIC

**Conseil d'administration de la
Société de transport de Sherbrooke**

Conseil d'administration du 17 juin 2026

Dernière mise à jour : 21 septembre 2026

1. Objet du registre

La Société de transport de Sherbrooke (STS) rend public le présent registre afin d'assurer le suivi des questions soulevées par le public lors des séances de son conseil d'administration, conformément à ses engagements en matière de transparence, de gouvernance responsable et de reddition de comptes.

Les questions sont consignées ici, et les réponses sont publiées dès l'adoption du procès-verbal.

2. Cadre de référence

Le présent registre est produit en application des dispositions pertinentes suivantes :

- *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) ;
- *Règlement intérieur* de la STS numéro R-001-2.

3. Principes de publication

- Les renseignements personnels des citoyens sont anonymisés conformément aux lois applicables.
- Les réponses aux questions non répondues sont rédigées ou validées par la direction responsable avant leur publication.
- Le registre est mis à jour à chaque séance du conseil d'administration, lorsque besoin il y a.
- La STS se réserve le droit de regrouper ou de reformuler certaines questions à des fins de clarté.
- Une version archivée est conservée selon les règles de gestion documentaire de la STS.

4. Tableau de suivi public

#	Question	Réponse officielle mise à jour
1	À combien s'élèvent les pertes financières liées aux embauches depuis février 2026 (formation, formateurs, véhicules, carburant, salaires, intégration)?	La réponse s'applique aux questions # 1 à 8 : La présidente a apporté des réponses à certaines questions et, de concert avec les membres du conseil d'administration, a manifesté une écoute attentive à l'égard des préoccupations exprimées. Les questions soulevées, qui relèvent de la gestion administrative et opérationnelle, feront l'objet d'un suivi approprié au sein des différentes instances internes.
2	Depuis combien de temps étiez-vous au courant que la STS se dirigeait vers un déficit budgétaire?	
3	Qui a pris la décision de poursuivre les embauches malgré l'incertitude entourant les budgets d'opérations ?	
4	Pourquoi la STS dépense de l'argent qu'elle n'a pas?	
5	Que peut-on dire au personnel qui a été mis à pied, considérant l'incertitude pour l'automne?	

6	Est-ce qu'il aurait été possible de couper aussi dans des postes administratifs?	
7	Quel aurait été le portrait de la situation si la STS avait décidé de ne pas embaucher de chauffeurs dès le mois de mars dernier?	
8	Est-ce que d'autres mises à pied ou coupures de postes sont prévues pour l'automne?	
9	Pourquoi est-ce que les chauffeurs du transport urbain ne peuvent pas offrir leur aide aux usagés dans une optique d'accessibilité universelle?	Il demeure de la responsabilité des clients de s'assurer qu'ils sont adéquatement installés, notamment en recourant à un accompagnement au besoin.
10	Pourriez-vous envisager de consulter les citoyens et le Regroupement des usagers du transport adapté du Sherbrooke métropolitain (RUTASM) dans l'éventualité où il devrait y avoir des coupures sur le plan de transport?	Les décisions sur les modifications au plan de transport sont prises en considérant les normes de services. Les normes de services, quant à elles, sont révisées en fonction de plusieurs facteurs, dont la consultation citoyenne par sondages.

11	Pourquoi les montants des Fonds pour le transport en commun du Canada annoncé dernièrement par le gouvernement du Canada ne peuvent-ils pas être utilisés pour maintenir les ajouts de service et les emplois?	Les montants confirmés par le fédéral seront redistribués via la gouvernement provincial, mais ces sommes ne peuvent pas servir à financer les opérations.
12	Il avait été annoncé qu'il y aurait ajout d'un arrêt stratégique sur les lignes 600. Puisque le trajet de ces lignes demeure inchangé, est-ce possible de maintenir uniquement ces ajouts pour le réseau d'automne?	Les arrêts prévus ont été maintenus sur le réseau d'automne.

5. Diffusion et accessibilité

Le registre est rendu accessible sur le site Web de la STS à l'adresse suivante, tout comme l'intégralité de l'enregistrement de la Période de questions :

<https://www.sts.qc.ca/a-propos/avis-public-et-proces-verbaux/>.

6. Responsabilité administrative

Responsable du registre :

Secrétariat du conseil d'administration
Société de transport de Sherbrooke (STS)

 direction.generale@sts.qc.ca

 819 564-2687 poste 351

 895, rue Cabana, Sherbrooke (Québec) J1K 2M3